

**ANNÉE 2023**

 Nouvelle adhésion 

 Ré-adhésion 

N° carte 2022

 Adhésion : 31 € les deux premières années,  
20 € les suivantes

<b>Nom du parent 1</b>		<b>Nom du parent 2</b>	
<b>Prénom du parent 1</b>		<b>Prénom du parent 2</b>	
<b>Nationalité <sup>(1)</sup></b>	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre	<b>Nationalité <sup>(1)</sup></b>	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre
<b>Profession <sup>(2)</sup></b>		<b>Profession <sup>(2)</sup></b>	
<b>E-mail</b>		<b>E-mail</b>	
<b>Pseudo FB</b>		<b>Pseudo FB</b>	

 Situation familiale <sup>(2)</sup> :  Mariés  Pacsés  Vie maritale  Célibataires  Divorcés  Veuf(ve)

 Elevez-vous seul vos enfants (parent isolé/famille monoparentale) <sup>(2)</sup>  Oui  Non

 Caisse allocataire <sup>(2)</sup> :  CAF  MSA  autre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

 Téléphone : \_\_\_\_\_ Liste Rouge  Oui  Non

Portable : \_\_\_\_\_

Si des évènements ont lieu dans le département, quels sont les secteurs qui vous semblent proches de chez vous :

**Secteurs géographiques**

- 
- Pays de Brocéliande
- 
- Pays de Fougères
- 
- 
- Pays de Redon
- 
- Pays de Rennes
- 
- 
- Pays de St Malo
- 
- Pays de Vitré
- 
- 
- Pays des Vallons de Vilaine

Nom, prénom, sexe, date de naissance de tous les enfants vivant au foyer :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	

 Enfants porteur de handicap :  Oui  Non Si oui combien d'enfants : .....  Non

Enfants à naître :

Date d'accouchement prévue : ..... Maternité/Hôpital prévu(e) : \_\_\_\_\_

Type multiples (Jumeaux, Triplés, Quadruplés, Autres) : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu l'association ?

- Presse       Livres       Services sociaux       Maternité       Médecin       Relations  
 Adhérents       Affiche       Famille       Internet       Autre : \_\_\_\_\_

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous adhérez à l'association : \_\_\_\_\_

Sans pour autant faire partie de notre conseil d'administration, aimeriez-vous ponctuellement aider l'association ? (pour une permanence, une préparation de manifestation, un peu de secrétariat ou autre)     Oui     Non

L'adhésion à l'association « Jumeaux et Plus 35 » comprend l'accès aux services de la Centrale des Multiples<sup>(3)</sup> (CDM) si acceptation de votre part, la mise à disposition de matériel (avec participation financière) ainsi que l'abonnement au bulletin de la Fédération (expédié en publipostage) et au bulletin départemental.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de votre association départementale (envoi des bulletins, manifestations, mise à disposition de matériel) et sont amenées à être communiquées :

- à la Fédération Jumeaux et Plus,
- à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),

#### AUTORISATIONS

- | Oui                      | Non                      |   |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'accepte de recevoir des informations par email de la part de l'association  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'accepte de voir paraître mes coordonnées dans l'annuaire de l'association   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'accepte de communiquer mon adresse à d'autres membres de l'association  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'accepte de communiquer mon téléphone à d'autres membres de l'association  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'accepte de communiquer mon email à d'autres membres de l'association  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'accepte d'être contacté par des journalistes  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | J'autorise l'association Jumeaux et Plus 35 à publier et/ou insérer des photos, où moi-même ou ma famille apparaît ; sur son site Internet et/ou bulletin interne à l'association. <b>Attention, si la photo a été prise par un professionnel, fournir une autorisation écrite du photographe</b> |

#### SOUTIEN A L'ASSOCIATION

Je souhaite faire un don de :  10 euros     15 euros     20 euros     autre montant : ..... €  
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Jumeaux et Plus ». Je recevrai un reçu fiscal.  
Merci de noter l'adresse postale pour le reçu fiscal.

#### ADHESION

La famille adhère à l'association pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Elle règle sa cotisation annuelle de \_\_\_\_\_ € par chèque à l'ordre de « Jumeaux et Plus 35 ».

Elle doit fournir un certificat de grossesse multiple, les extraits d'acte de naissance ou copie du livret de famille pour tous les enfants vivant au foyer et ne pas oublier une copie du livret de famille ou certificat à la naissance des multiples ou d'un autre enfant. Ces documents ne sont pas conservés au-delà de la validation de l'adhésion.

**Bulletin d'adhésion à retourner, accompagné des documents nécessaires et du règlement à :**

Jumeaux et Plus 35  
53 Square Charles Dullin  
35200 Rennes

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait à : ..... Signature :

Le.....

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association Jumeaux et plus 35 par courrier ou par mail.

En disposition de l'article 32 de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le **non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.**

(1) Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

(2) Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.